

Allocution de Pierre Werner lors de l'inauguration du monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Centre européen (Luxembourg, 24 octobre 1966)

Légende: Le 24 octobre 1966, Pierre Werner, ministre d'État et président du gouvernement luxembourgeois prononce une allocution à l'occasion de la triple cérémonie d'inauguration à Luxembourg du monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du bâtiment administratif destiné aux institutions européennes.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 31.10.1966, n° 13. Luxembourg. "Cérémonie d'inauguration à Luxembourg du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment Administratif destiné aux Institutions Européennes ", p. 4-6.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_de_pierre_werner_lors_de_l_inauguration_du_monument_robert_schuman_du_pont_grande_duchesse_charlotte_et_du_centre_europeen_luxembourg_24_octobre_1966-fr-ca9dae27-2e47-4b68-bb9e-89e0bcf6e0a4.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

La Cérémonie d'Inauguration à Luxembourg du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment Administratif destiné aux Institutions Européennes

Le 24 octobre 1966 a eu lieu à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince de Luxembourg, la cérémonie d'inauguration du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment administratif destiné aux Institutions Européennes.

A cette cérémonie, organisée par le Gouvernement grand-ducal, prirent part les personnalités suivantes : les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président, anciens Présidents, membres et anciens membres de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et de la Cour de Justice des Communautés Européennes, le Président, les Vice-Présidents et les membres du bureau du Parlement Européen, les Directeurs Généraux de la Haute Autorité, du Parlement Européen, le Secrétariat du Conseil Spécial de Ministres, les Missions accréditées auprès de la Haute Autorité, plusieurs Chefs de cabinet et Directeurs de la Haute Autorité et du Parlement Européen, le Président, les Présidents honoraires de la Chambre des Députés luxembourgeois ainsi que les membres de la Chambre des Députés, le Président et les membres du Conseil d'Etat, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg et les membres du Conseil communal, Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, Monseigneur de Vicairie

Général et le premier secrétaire de l'évêché, le Président de la Cour supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat, le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, les Directeurs des organes de la presse et de l'information, le Président et le bureau du Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen, les parents et amis du Président Robert Schuman, les architectes et chefs des entreprises qui ont collaboré à la construction du Monument Robert Schuman, du Pont Grande-Duchesse Charlotte et du Bâtiment administratif, les Présidents de la Fédération et de la Chambre des Artisans, les Présidents et Directeurs généraux des sociétés sidérurgiques luxembourgeoises, le Président et les membres du Comité de Coordination pour l'Implantation des Institutions Européennes à Luxembourg, du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg et de la Commission de Coordination du Monument Robert Schuman.

Des allocutions furent prononcées devant le Monument Robert Schuman par S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et S. Exc. Monsieur Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions :

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Altesses Royales,

Sous le règne actuel se sont précisés ou achevés maints travaux et maintes réformes, esquissés, projetés et entamés sous le règne de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte. L'ensemble de travaux et de constructions que nous consacrons en ce jour et qui suscitent notre admiration, témoignent de la continuité des aspirations et de l'ampleur des perspectives ouvertes à notre peuple sous les deux règnes successifs.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir communier avec nous dans notre joie de ce jour Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg. Nous exprimons à Leurs Altesses Royales notre gratitude respectueuse.

Messieurs les Présidents,
Excellences,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

On reste confondu devant les multiples significations de la triple cérémonie de ce jour. Elles sautent aux yeux, rien qu'à regarder autour de soi. De la terrasse qui porte le monument dédié à Robert Schuman, le regard embrasse un panorama riche de contrastes. Il ramasse dans une nouvelle perspective des sites traditionnels : le rocher millénaire du Bock, les vieux faubourgs couchés à ses pieds, dont l'un Clausen, fut cher à Robert Schuman. Surgissent devant nos yeux d'autre part la lancée audacieuse du Pont Grande-Duchesse Charlotte et derrière l'écran boisé des hauteurs d'en face, la silhouette du Centre

Européen, première et marquante réalisation d'un nouveau développement urbain.

A ce dernier point de vue l'ouverture du Pont Grande-Duchesse Charlotte n'est pas sans rappeler une cérémonie qui s'est déroulée il y a plus d'un demi-siècle, exactement le 24 juillet 1903, à propos du pont Adolphe qui, débouchant sur des terrains vagues à l'époque, donne accès aujourd'hui à un quartier dense et industriel. La ville de Luxembourg, depuis qu'elle a fait éclater l'étreinte de la forteresse, équilibre ainsi périodiquement son centre de gravité par l'adjonction des plateaux environnants. En même temps s'amorcent de nouveaux axes de communication et de circulation.

Incontestablement la construction du pont enjambant la vallée de l'Alzette et l'urbanisation du Kirchberg, autorisées par la loi du 7 août 1961, répondaient aux exigences d'un aménagement rationnel du territoire aussi bien que d'une croissance harmonieuse de la cité. Si l'Etat apporte ainsi une contribution significative et directe à l'expansion urbaine, c'est évidemment sous la poussée d'idées dérivées de la politique générale.

J'ai déjà cité la politique d'aménagement du territoire et des communications. Mais il y a plus ! Cette œuvre est le fruit de notre politique européenne.

Si les projets de nouvelles voies d'accès vers les hauteurs situées sur la rive droite de l'Alzette ont hanté l'esprit et l'imagination technique de maints de nos compatriotes depuis des décennies, si la réalisation d'un de ces plans se serait imposée certainement à la longue pour les seules raisons d'urbanisme, il est incontestable cependant que l'entreprise consacrée aujourd'hui doit son impulsion immédiate à la volonté des autorités publiques d'équiper le pays en vue du rôle qu'il accomplit dans la coopération européenne. Les différents ouvrages consacrés ajoutent donc à leur signification nationale et municipale, une profonde résonance européenne et internationale.

Aussi cette triple inauguration se place-t-elle sous le signe de l'idée européenne.

Avant d'approfondir cette constatation, laissez-moi comprendre dans un hommage global toute l'ingéniosité et tout le savoir-faire technique, le zèle et la prévoyance de tous ceux qui ont contribué à la conception et à la construction du Pont Grande-Duchesse Charlotte ainsi que du second ouvrage construit plus loin, du bâtiment du Centre Européen, de l'aménagement du plateau, enfin du Monument Robert Schuman. L'approbation de la brillante assistance de ce jour doit leur valoir une légitime satisfaction.

L'intensification des rapports entre les nations, la collaboration politique et économique sur des plans de plus en plus nombreux, les contacts entre citoyens de diverses nationalités, qui marquent si heureusement l'évolution des dernières décennies, ont suscité maintes vocations de villes ou de territoires prédestinés à l'accueil des manifestations collectives ou des organismes de gestion, qui sont au service de cette nouvelle vie internationale. La longue, tantôt glorieuse, tantôt — et plus souvent —

douloureuse histoire européenne, sa position culturelle et linguistique, son esprit ouvert aux valeurs des autres, désignent le Grand-Duché pour assumer des devoirs dans ce domaine. Si comme on le rappelle souvent, la décision de faire débiter les travaux de la C.E.C.A. à Luxembourg a été prise à la fin d'une nuit d'après discussions, où les chances de Luxembourg ne se sont précisées que grâce au désaccord persistant sur d'autres implantations, il serait faux cependant d'attribuer cette issue à la seule lassitude ou au hasard. Si au moment opportun, Monsieur Bech a pu élever sa voix pour faire une proposition, c'est qu'irrésistiblement il pressentait et extériorisait la vocation non encore avouée du Grand-Duché. Celui-ci, depuis, s'est fait à l'idée. Bien sûr, les questions de sièges ont évolué avec les vicissitudes de l'idée et des institutions européennes.

Heureux de servir le plus longtemps possible le marché commun du charbon et de l'acier, auquel mon pays attache un prix particulier, le Luxembourg n'a pas refusé à prendre en considération d'autres devoirs alternatifs et prometteurs, dans le cadre du Traité de la fusion des exécutifs européens.

L'accord annexé à ce Traité confirme d'une façon formelle la fonction européenne de notre capitale consacrée déjà dans les faits par maintes rencontres politiques d'importance qui s'y sont déroulées.

Dans cet ordre d'idées nous sommes particulièrement heureux que le Secrétariat du Parlement Européen soit logé dorénavant d'une façon plus fonctionnelle et confortable dans le bâtiment du Kirchberg. Je salue avec respect et amitié le Président Alain Poher qui a bien voulu participer à cette inauguration à la fois pour manifester l'intérêt qu'il apporte aux efforts du Gouvernement luxembourgeois et pour honorer la mémoire de son grand prédécesseur à la présidence de l'Assemblée. Qu'il veuille bien se faire l'interprète auprès du bureau et des membres de son Assemblée de notre volonté de compenser certains inconvénients de la dispersion des institutions par la qualité de notre accueil et la perfection des facilités que nous offrons au Secrétariat.

Puisqu'aujourd'hui, devant ce mémorial nous sommes amenés à remonter aux sources, notre esprit est porté à comparer l'état actuel du développement européen à ce que fut l'ambiance politique et la volonté créatrice des années cinquante. On arrive alors à formuler des jugements désabusés sur l'évolution des derniers temps.

Et pourtant ! Si Robert Schuman vivait, désespérerait-il de l'Europe ? Je suis convaincu que non. Vous n'aurez qu'à lire tout à l'heure, sur le bloc monumental, la citation extraite de la déclaration du 9 mai 1950 pour vous convaincre du profond réalisme du fils de cette terre lorraine, si positive, si consciente de la dureté du labeur humain. C'est ce réalisme qui lui a fait dire aussi „que l'Europe ne se fera pas en un jour ni sans heurts, que rien de durable ne s'accomplit dans la facilité". Mais il insistait ailleurs sur la „coopération spirituelle et politique de laquelle naîtra l'esprit européen". C'est à cet esprit que nous consacrons les nouveaux bâti-

ments destinés aux institutions européennes. C'est lui qui devra cimenter l'intégration économique.

Je suis particulièrement heureux que les travaux aient pu être coordonnés de façon à ce que le Monument dédié au Président Schuman puisse être dévoilé dans le cadre de cette cérémonie. La valeur de ce monument se trouve amplifiée du fait qu'il est le fruit d'une entreprise commune de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, de l'Etat et de la Municipalité. Je remercie le Président de la Haute Autorité et le Bourgmestre de la ville de Luxembourg d'avoir consenti à s'associer à une œuvre de gratitude et de commémoration. Il fallait en effet fixer dans la pierre et le métal

avec le souvenir d'un grand homme d'Etat, né à Luxembourg, éduqué à Luxembourg, auquel cet horizon que vous contemplez était familier, le remarquable trait du sort qui a voulu que les débuts de la première communauté européenne se soient accomplis dans la ville natale de son initiateur.

Le monument perpétuera la mémoire de celui qui ayant ressenti à propos de son sort personnel d'homme des frontières tout le tragique contresens de l'antagonisme franco-allemand, a su saisir l'occasion historique qui lui était offerte, pour proposer une nouvelle éthique aux rapports entre les peuples de l'Europe. Le courant historique ainsi déclenché ne s'arrêtera plus ! »